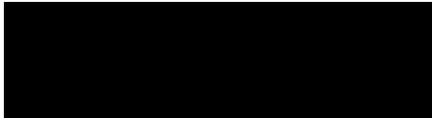




Le 14 février 2020

PAR COURRIEL



La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue par courriel le 15 janvier 2020 et pour laquelle je vous ai transmis un accusé réception le 15 janvier 2020. Votre demande est ainsi libellée :

*« I request the following documents:*

- *Documents that outline the process & guidelines used to determine the choice of the name of REM stations.*
- *Documents that outline the process & guidelines used to determine the choice of the name of REM station in Griffin Town.*
- *All internal communications between REM employees concerning the choice of name of the REM station in Griffin Town.*
- *All communications between all REM representatives with “institutional partners” & “cities” and/or any other public officials or representatives concerning the choice of name Bernard Landry for the Griffin Town station.*
- *The current choice of names for ALL the REM stations and the documents/email communications that involve the “process” & “guidelines” used to determine these choices.*
- *Surveys/Polls/studies/Documents that demonstrate how naming the Griffin Town train station Bernard Landry is in line with the “practices of operators in Greater Montreal and with the geographic locations of the stations to make them easy for REM customers to locate.”*

*\*Documents is meant to refer to all information in hardcopy & electronic format. It includes, but is not limited to: Letters, emails, presentations, studies, surveys, press releases, briefs, memos, etc. »*

En collaboration avec des experts, nous avons mis en place un processus pour élaborer la toponymie pour l'ensemble du réseau du REM. Un comité composé de représentants du Projet REM s.e.c., l'Autorité régionale de transport métropolitain, la Société de transport de Montréal et EXO a établi un processus ainsi que les principes directeurs pour le choix toponymique des stations du REM. Ces principes sont les suivants :

1. Pour les dessertes existantes (stations, gares ou terminus) directement connectées au REM ou converties par le REM, conserver le nom existant afin de ne pas perturber les repères de la clientèle existante.
2. Pour les nouvelles dessertes du REM, utiliser la géolocalisation des stations (croisement de rues ou ville) afin de faciliter le repérage géographique de la clientèle (ou sinon, équipements, usages populaires et établis).
3. Éviter les noms de station, gare ou terminus d'autobus des réseaux existants qui ne seront pas connectés au REM.

Les villes et partenaires institutionnels qui ont des stations du REM sur leur territoire ont également été consultés. À cet effet, vous trouverez ci-joint copie de deux correspondances échangées en mai et juin 2019 entre la Ville de Montréal et le Projet REM s.e.c. au sujet des noms des stations. De plus, vous trouverez ci-dessous une liste du nom des stations à ce jour :

Nom au lancement du REM en 2016	Ajustement proposé et validé par les villes
<b>Direction Deux-Montagnes</b>	
• Deux-Montagnes	• Deux-Montagnes
• Grand-Moulin	• Grand-Moulin
• Sainte-Dorothée	• Sainte-Dorothée
• Île-Bigras	• Île-Bigras
• Roxboro-Pierrefonds	• Pierrefonds-Roxboro
• Sunnybrooke	• Sunnybrooke
• Bois-Franc	• Bois-Franc
• Du Ruisseau	• Du Ruisseau
• Montpellier	• Montpellier
• A40	• Côte-de-Liesse
• Mont-Royal	• Ville-de-Mont-Royal
• Canora	• Canora
• Édouard-Montpetit	• Édouard-Montpetit
• McGill	• McGill
• Gare Centrale	• Gare Centrale

Nom au lancement du REM en 2016	Ajustement proposé et validé par les villes
<b>Direction Rive-Sud</b>	
• Île-des-Sœurs	• Île-des-Sœurs
• Panama	• Panama
• Du Quartier	• Du Quartier
• Rive-Sud	• Brossard
<b>Direction Saint-Anne-De-Bellevue</b>	
• Des Sources	• Des Sources
• Pointe-Claire	• Fairview–Pointe-Claire
• Kirkland	• Kirkland
• Sainte-Anne-de-Bellevue	• L'Anse-à-l'Orme
<b>Direction Aéroport</b>	
• Technoparc Montréal	• Marie-Curie
• Aéroport-Montréal-Trudeau	• YUL-Aéroport-Montréal-Trudeau

Lors du comité exécutif du 6 novembre 2019, la Ville de Montréal a communiqué publiquement son souhait que la station du secteur Griffintown soit nommée Griffintown-Bernard-Landry en mémoire de l'ancien premier ministre, monsieur Bernard Landry. Je vous invite à consulter l'expression publique de cette demande sous le lien suivant : [https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=5798,101545570&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,101545570&_dad=portal&_schema=PORTAL)

CDPQ Infra a déclaré publiquement recevoir cette demande avec ouverture. Projet REM s.e.c. travaille toujours sur des analyses techniques qui permettront de définir la localisation et l'échéancier de cette station.

En terminant, pour votre information, nous vous faisons part de la teneur de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c.A-2.1) :

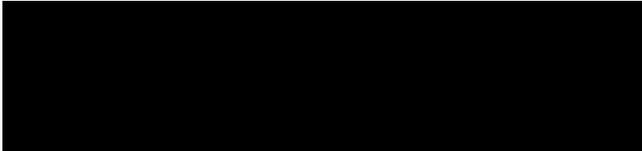
*« 135. Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.*

*Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.*



*Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai. »*

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

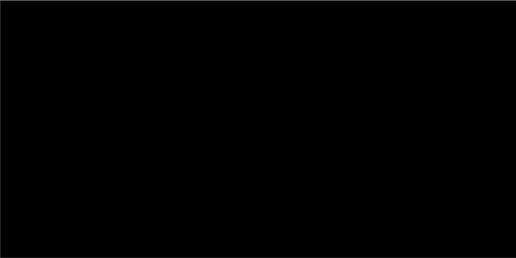


Simon Denault  
Directeur, Éthique et conformité et  
Responsable de l'accès à l'information  
et de la protection des renseignements personnels



**Par courriel seulement**

Le 31 mai 2019



Le projet du Réseau express métropolitain (REM) est un nouveau réseau de métro léger automatisé de 67 km, comptant 26 stations réparties sur le territoire du Grand Montréal. Votre municipalité sera directement desservie par ce nouveau service de transport collectif à haute fréquence, et ce, 20 heures par jour, 7 jours sur 7, grâce à l'implantation de treize stations sur votre territoire. Permettez-nous, par la présente, de soumettre à votre attention les considérations techniques qui nous ont menés à une proposition de toponymes des stations qui se trouvent sur votre territoire, pour votre considération.

Le REM est un vaste projet de transport collectif qui couvre 18 villes et arrondissements de la grande région métropolitaine. Il emprunte à 85% des emprises ferroviaires ou routières existantes et vise dans certains segments à convertir des services de transport collectif saturés en un mode de métro léger électrique et 100% automatisé.

Afin d'uniformiser la dénomination des stations du REM aux pratiques des opérateurs de la grande région métropolitaine de Montréal, nous avons interpellé les spécialistes en toponymie de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), exo et la Société de transport de Montréal (STM) afin d'élaborer les principes toponymiques. Ces principes sont au nombre de trois, à savoir :

1. Pour les dessertes existantes (stations, gares ou terminus) directement connectées au REM ou converties par le REM, conserver le nom existant afin de ne pas perturber les repères de la clientèle existante;



2. Pour les nouvelles dessertes du REM, utiliser la géolocalisation des stations (croisement de rues ou ville) afin de faciliter le repérage géographique de la clientèle;
3. Éviter les noms de station, gare ou terminus d'autobus des réseaux existants qui ne seront pas connectés au REM.

Seize des 26 stations du REM seront ainsi localisées ou directement connectées sur des gares, stations ou terminus en service depuis des dizaines d'années, à savoir l'ensemble des gares de la ligne de trains d'exo de Deux-Montagnes, les terminus d'autobus de la Rive-Sud et de l'Ouest-de-l'Île de Montréal et les stations de métro des lignes orange, verte et bleue du métro de Montréal. Pour ces 16 stations, l'approche envisagée est de conserver les noms des dessertes actuelles pour les futures stations du REM car il s'agit de référents déjà bien ancrés dans le quotidien des usagers.

Pour les autres stations, l'approche envisagée est de les nommer selon leur géolocalisation, par exemple le croisement des rues où se situe la station ou un site remarquable avoisinant celle-ci.

En ce qui concerne spécifiquement votre territoire, les noms proposés pour les toponymes des douze stations sont les suivants :

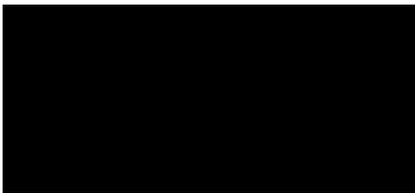
- **Île-des-Sœurs** : du fait de son emplacement sur l'Île-des-Sœurs;
- **Gare Centrale** : du fait de son emplacement à l'intérieur de la gare Centrale actuelle;
- **McGill** : du fait de sa connexion à la station du métro de Montréal et de sa proximité avec l'avenue McGill College;
- **Édouard-Montpetit** : du fait de sa connexion à la station du métro de Montréal et de sa proximité avec le boulevard Édouard-Montpetit;
- **Canora** : pas de changement au nom de l'actuelle gare;



- **Côte-de-Liesse** : du fait de sa proximité avec le chemin de la Côte-de-Liesse, qui représente une artère importante dans ce secteur (station située entre la rue Stinson et la rue Deslauriers, à la hauteur de la rue Hodge);
- **Montpellier** : pas de changement au nom de l'actuelle gare;
- **Du Ruisseau** : pas de changement au nom de l'actuelle gare;
- **Bois-Franc** : pas de changement au nom de l'actuelle gare;
- **Sunnybrooke** : pas de changement au nom de l'actuelle gare;
- **Pierrefonds-Roxboro** : du fait de son emplacement dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro. Modification qui permet de refléter le nom de l'arrondissement;
- **Marie-Curie** : du fait de sa proximité avec l'avenue Marie-Curie (station située au coin du boulevard Alfred-Nobel et de la rue Alexander-Fleming).

Nous vous saurions gré de nous confirmer que cette proposition de toponymes convient à vos communautés. Idéalement un retour de votre part serait souhaité avant le congé de la Saint-Jean-Baptiste, et ce, afin que nous puissions confirmer les noms des stations de l'ensemble du réseau. D'ici là, notre Directrice aux affaires publiques, madame Virginie Cousineau, restera disponible pour en discuter.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



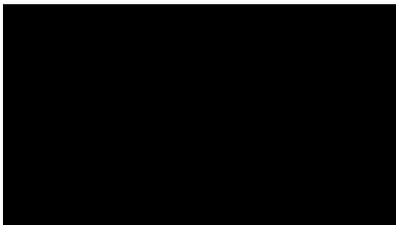
Projet REM

Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Direction de l'urbanisme

303, rue Notre-Dame Est, bureau 5A-22.02  
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

PAR COURRIEL

Le 21 juin 2019



N/Réf. : DG-2019-097

**Objet : Réseau express métropolitain (REM) – Toponymie proposée pour le territoire de la Ville de Montréal**



 nous prie de répondre à la lettre du 31 mai dernier qui vous lui avez adressée concernant l'objet cité en titre.

Nous avons pris connaissance des toponymes proposés pour les douze futures stations du Réseau express métropolitain (REM) qui seront aménagées sur le territoire de la Ville de Montréal et avons consulté notre comité de toponymie à ce sujet. Nous vous confirmons que les toponymes proposés sur le territoire montréalais nous conviennent.

Nous remarquons par ailleurs que le nom de la future station qui sera aménagée dans le secteur du bassin Peel n'est pas encore connu. Nous estimons qu'il devrait répondre aux mêmes principes qui ont présidé au choix des douze autres toponymes.

Enfin, nous tenons à vous faire part de notre préoccupation relative à la dénomination de la station du REM qui sera située au cœur de la Ville de Mont-Royal. Il faudra éviter que cette station soit nommée « station Mont-Royal », car ce nom pourrait causer une confusion avec le nom de la

Le 21 juin 2019

station Mont-Royal, sur la ligne orange du métro de Montréal. En vertu des principes qui ont mené au choix des noms des stations du REM, nous vous suggérons de nommer cette station « Station Ville-de-Mont-Royal ».

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations les meilleures.

LC/SV/DD/dd

c. c.